

Identification des enjeux de voirie

Bref récapitulatif des plans d'action concernant la voirie forestière

Plan de gestion et plan d'action TGIRT

- Fragmentation du couvert forestier
 - Fermeture de chemin
 - Développement d'outil d'aide à la décision
 - Développer et documenter des alternatives afin de minimiser l'impact de la voirie
- Qualité de l'habitat aquatique
- Entretien
 - Documentation et acquisition de connaissance
 - Formation de la main-d'œuvre
 - Plan d'intervention d'urgence
- Concertation
 - Planification optimisée de la voirie
 - Financement de l'entretien, de fermeture et de projet
 - Suivi par l'établissement d'objectifs, d'indicateurs et de cibles
- Sensibilisation des utilisateurs

Plan d'action MFFP

- Communication
 - Nomenclature des chemins
 - Procédure de communication pour fermeture temporaire
- Sécurité
 - Signalisation commune sur l'ensemble du réseau
 - Information à jour et fiable
- Entretien
 - Plan d'action
 - Stratégie de financement
 - Gestion des signalements
 - Mécanisme de gestion de crise (par exemple crue printanière)
 - Identification des infrastructures problématiques (impact sur les habitats aquatiques)
 - Offrir des formations sur les bonnes pratiques d'entretien
- Concertation et multiusage
 - Droit de tarifer pour les VHR (8.1 LVHR)
 - Optimisation du réseau
- Fermeture de chemin
 - Déterminer des processus, des procédures, des objectifs et des indicateurs de suivis

Plan d'action de la CRÉGIM

Résumé des thèmes abordés dans le document

- Mise à jour annuellement du réseau prioritaire
- Affichage (d'un point de vue de la sécurité)
- Capacité d'identification des lieux dangereux et d'identification des bris (ajout : comme une application ou un survey 123) ; identification d'un point de chute dans des situations dangereuses et urgentes
- Sensibilisation des utilisateurs par la création d'un outil de communication et de sensibilisation sur la sécurité des chemins multi-usages
- Établir un processus pour la fermeture des chemins avec la TGIRT
- Maintenir l'accès au territoire par un réseau de chemin prioritaire
- L'intégration des sentiers VHR et de sentiers d'accès à des ressources alternatives « générant des retombées sociales et économiques significatives » (Rapport comité technique, p.17)
- La réalisation des recommandations par la mise en œuvre de projets régionaux ou par la création d'ententes ou de partenariats entre les différents organismes concernés.
- Faciliter l'émission de permis permettant le dégagement des emprises, soit par la création d'un guide de bonne pratique lié au dégagement d'emprises.
- Adapter les matériaux de l'affichage en forêt pour diminuer leur attrait à être volé

Enjeux et actions :

- Concertation
 - Identifier un réseau prioritaire
 - Les aménagistes pourraient attribuer une finalité à chaque nouveau chemin
 - Établissement de cible sur les proportions de chemins (Ajout : ceux-ci pourraient être fonction du niveau d'utilisation du territoire)
- Communication et sécurité
 - Affichage
 - Assurer un affichage concerté et uniformisé sur le territoire
 - Avoir un suivi géomatique de l'affichage sur le territoire
 - Développer un outil de communication afin d'identifier les problèmes d'affichage
 - Établir une entente de partage des frais d'affichage
 - Aspect de communication
 - Portrait des activités régionales
 - Campagne de sensibilisation sur une utilisation saine du réseau
 - Mettre en place des mesures de sécurité en lien avec les activités pratiquées
 -
- Entretien (prévention et gestion des bris)
 - Établir un registre des infrastructures majeures
 - Mettre en place un centre de prévention et de gestion des bris
 - Constituer une équipe de gestion de crise

- Développer un outil d'aide à la décision afin d'optimiser les efforts sur le territoire (choix des interventions, fermeture de chemin, type de concertation, etc.)
- Définition du réseau de voirie selon un indice basé sur le niveau d'utilisation

Analyse diagnostique de l'activité VHR pour la démarche de priorisation régionale

Résumé des thèmes abordés dans le document

Le document a été élaboré dans le cadre de la démarche politique commandée par l'ancienne ministre déléguée au Développement économique régional, Mme Proulx, et mené par le MEI visant à répondre et à accompagner la région dans la réalisation des priorités régionales. Dans cette démarche, une des trois priorités identifiées fut sécurisée le développement du VHR et consolider les sentiers VHR.

Le document est composé de trois sections. La première section fait une analyse socio-écologique du VHR. La seconde section aborde les objectifs généraux mis de l'avant par la concertation VHR. Et finalement la troisième section présente une série de projets et d'objectifs spécifiques qui permettront de répondre aux enjeux identifiés.

L'analyse diagnostique de l'activité VHR et la démarche de priorisation ne sont pas un plan d'action à proprement parler, mais ils peuvent servir de base d'analyse afin de trouver des pistes d'actions supplémentaires.

Enjeux ciblés et actions proposées en lien avec la voirie en terre publique

Enjeux écologiques

- Prise en compte des milieux humides et hydriques
- Éviter la prolifération des espèces exotiques ou envahissantes
- S'assurer de la qualité de l'installation et de la sécurité des ponts et ponceaux
- Éviter les traverses des plans d'eau (minimiser)
- Éviter la dégradation des habitats fauniques et de la flore
- Éviter l'expansion de la voirie forestière
- Limiter la fragmentation du territoire
- Diminuer les sources de sédimentation en sentiers
- Adapter les infrastructures et les sentiers aux changements climatiques
- Adapter les réseaux de sentiers aux nouvelles normes

Enjeux économiques

- Assurer un financement pour entretenir les sentiers afin de garantir une offre de calibre touristique
- Favoriser l'harmonisation avec l'industrie forestière et les autres utilisateurs
- Éviter le déneigement des sentiers d'hiver par des mesures d'harmonisation
- Les lourdeurs administratives des processus de financement et l'agencement des dates butoirs

Enjeux sociaux

- Épuisement et raréfaction du bénévolat
- Multiplication des acteurs
- Respect des autres usagers
- Accès à des équipements de sécurité
- Plan de sécurité et d'urgence
- Faire connaître les plans d'urgence et les mesures de sécurité en forêt
- Respect des territoires de chasses
- Adaptation à l'évolution et la complexification du cadre légal

Enjeux techniques et opérationnels

- Orniérage en sentiers
- Organisation spatiale des sentiers
- Harmonisation de la signalisation en sentiers
- Pérenniser les réseaux transquébec et les accès aux services
- Dégradation des infrastructures`

Actions proposées

- a. Concerter et optimiser les projets d'infrastructure VHR
- b. Trouver du financement hors programme pour mettre à niveau les infrastructures
- c. Faciliter le cheminement des projets d'infrastructures
- d. Accorder les droits de passage en terre publique (droit de tarifer)
- e. Mettre en place un projet pilote de surveillance en sentier
- f. Développer un indicateur de fréquentation des sentiers
- g. Régionaliser de l'entretien de sentier (quad)
- h. Encadrer les activités VHR hors sentier
- i. Sondages et études diagnostiques des activités VHR

Tableau récapitulatif des enjeux de gestion de la voirie

Identification des enjeux par axe de gestion		TGIRT et Comité voirie	MFFP	CRÉGIM	Table VHR
Entretien	Documentation et acquisition de connaissance (par exemple un registre des infrastructures)	X		X	
	Formation de la main-d'œuvre	X	X		
	Plan d'intervention d'urgence (par exemple un comité de gestion de crise)	X	X	X	X
	Priorisation des interventions et gestion des interventions (par la mise en place d'un plan d'action par exemple)		X	X	X
Concertation et multiusage	Planification optimisée	X	X		X
	Identification d'un réseau prioritaire		X	X	
	Financement de l'entretien et des projets	X	X		X
	Développement d'objectifs, d'indicateurs et de cibles	X		X	
	Droit de tarifer pour le VHR		X		X
Sécurité	Information à jour et fiable (routard)		X		
	Signalisation uniformisée et adéquate sur l'ensemble du réseau		X	X	X
	Gestion des signalements, des bris, de problème de signalisation et des problématiques d'entretien		X	X	X
	Assurer une surveillance en sentier VHR				X
	Encadrer les activités VHR hors sentiers				X
Communication	Sensibilisation des utilisateurs	X		X	
	Nomenclature des chemins		X		

	Faciliter le cheminement des projets d'infrastructures				X
	Procédure de communication avec le public pour la fermeture temporaire de chemin		X		
	Portrait des activités régionales en terre publique			X	X
Minimiser les impacts de la voirie	Développement d'outil d'aide à la décision pour la Fermeture de chemin	X	X	X	
	Documenter et tester des alternatives de développements de la voirie	X			

Tableau récapitulatif des moyens d'action selon les enjeux de gestion de la voirie

Identification des enjeux par axe de gestion	Moyen d'action identifié
Entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation et acquisition de connaissance (par exemple un registre des infrastructures) • Se doter d'un outil de collecte de données sur l'état des infrastructures permettant de rassembler les informations de tous les intervenants dans une base de données communes (MFFP et TGIRT) • Former les intervenants à l'identification et à la caractérisation des éléments à documenter et à l'utilisation de l'outil (TGIRT) • Comparer l'impact de l'utilisation des traverses amovibles par rapport à l'utilisation de traverses conventionnelles sur l'habitat aquatique (TGIRT) • Définir les besoins de connaissance en matière de traverse de cours d'eau • Évaluer les retombées des retraits et des remplacements de traverse sur le rétablissement du libre passage du poisson et la réduction de l'apport de sédiments (TGIRT) • Évaluer les retombées des solutions sur l'apport de sédiments (TGIRT) • Évaluer les retombées des solutions pour le libre passage du poisson (TGIRT) • Évaluer les retombées des solutions sur le rétablissement de forêts d'intérieur (TGIRT) • Évaluer les retombées des solutions sur l'augmentation de la possibilité forestière (TGIRT) • Évaluer les retombées des solutions sur le maintien et la création de blocs compacts (TGIRT)
	<ul style="list-style-type: none"> • Formations: Technique d'entretien, de réfection des chemins (MFFP) • Former les opérateurs à l'installation et au retrait de traverses de cours d'eau amovibles. (TGIRT) • Certifier les opérateurs impliqués dans l'entretien (TGIRT)

	<p>Plan d'intervention d'urgence (par exemple un comité de gestion de crise)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un mécanisme de suivi des infrastructures principales lors des périodes de crues printanières et lors d'évènement climatique extrême afin d'éviter des bris majeurs qui aurait pu être évité. (MFFP) • Outiller les intervenants pour réagir en cas de situation nécessitant un entretien d'urgence (TGIRT, VHR) • Identifier la chaîne d'action à réaliser en cas d'urgence (TGIRT, VHR)
	<p>Priorisation des interventions et gestion des interventions (par la mise en place d'un plan d'action par exemple)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait ou remplacement de traverses de cours d'eau problématiques pour l'habitat aquatique (MFFP, TGIRT, VHR) • Se doter d'un outil permettant de classer les problématiques par priorité d'intervention (Déterminer les critères pour évaluer les bénéfices anticipés de même que l'importance et l'urgence d'agir) (TGIRT et VHR)
Concertation et multiusage	<p>Planification optimisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action pour l'entretien du réseau stratégique (préciser stratégique) / Entretien des chemins principaux non utilisés par les BGA (MFFP et VHR) • Identifier des convergences entre le maintien d'habitat de qualité pour l'orignal, la réduction des écarts avec la structure interne de la forêt naturelle et des gains en matière de fragmentation du couvert forestier et de qualité de l'habitat aquatique qui permettraient de déterminer des secteurs où le maintien d'accès permanents peut être évité. (MFFP et TGIRT) • Effectuer une planification optimisée sur un bassin versant et déterminer comment cette optimisation peut se déployer sur l'ensemble du réseau (TGIRT) • Déterminer les critères permettant d'identifier en amont de la planification des sites où les travaux sylvicoles ne seront pas réalisés (TGIRT) • Bonifier la cartographie du réseau hydrographique avec les données LIDAR (TGIRT) • Optimiser les infrastructures de voirie VHR (VHR)
	<p>Identification d'un réseau prioritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser et mettre à jour le réseau de chemins principaux et des chemins stratégiques et des chemins qui vidangent les bois. + Préciser les définitions de chaque catégorie (MFFP et CRÉGIM) • Documenter l'état des chemins faiblement fréquentés (MFFP et TGIRT)

	<p>Financement de l'entretien et des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement ; Connaitre les besoins de travaux de voirie prioritaires à inclure dans un programme de subvention (volet 2 ou autres) : redresser un chemin, vider les fausses à sédiment, ponceau à réparer, ajouter des drainages pour minimiser des frais de niveling) (MFFP et VHR) • Déterminer les coûts approximatifs de chaque type d'intervention (TGIRT) • Identifier des sources de financement et des partenariats pour effectuer des travaux de recherche et des bancs d'essai en lien avec les traverses de cours d'eau (TGIRT) • Répertorier les différents programmes/fonds de financement pouvant s'appliquer (TGIRT) • Répertorier les modalités de financement de fermeture de chemins dans d'autres provinces et autres pays (TGIRT) • Avec le MFFP, travailler à la modulation des programmes actuels ou à la mise en place d'ententes spécifiques (TGIRT) • Identifier les sources de financement hors programme (VHR) • Harmonisation des projets d'entretien et d'infrastructure (VHR)
	<p>Développement d'objectifs, d'indicateurs et de cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer un indicateur de suivi et une cible pour la fermeture de nouveaux chemins et chemins existants (MFFP) • Déterminer un indicateur de suivi et une cible pour les implantations-fermetures de nouveaux chemins (TGIRT) • Déterminer un indicateur de suivi et une cible pour la fermeture de chemins anciens (TGIRT) • Déterminer un indicateur de suivi et une cible pour la fermeture de nouveaux chemins (TGIRT) • Déterminer un indicateur de suivi et une cible pour l'élimination des problématiques (TGIRT) • Développer un indicateur de fréquentation des sentiers (VHR)
	<p>Droit de tarifer pour le VHR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des sentiers VHR - droit de tarifer (MFFP et VHR)

Sécurité	Information à jour et fiable (routard)	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des fichiers routard (MFFP) Mettre à la disposition de tous une information fiable et uniforme du réseau routier en Gaspésie. Bien que des informations gratuites existent, celles-ci ne sont pas complètes (lien avec action 1 et 2 + adresse Québec) (MFFP) Avoir un registre des infrastructures majeures (CRÉGIM)
	Signalisation uniformisée et adéquate sur l'ensemble du réseau	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une signalisation terrain commune de chacun de ces chemins. / Établir un portrait des bornes kilométriques et autres signalisations actuelles et efforts requis afin de mettre à jour cette signalisation. / Responsabilité de la signalisation en forêt en conformité avec le RADF. (MFFP, VHR et CRÉGIM) Mettre en opération un système de suivi périodique de l'affichage pour le réseau prioritaire (CRÉGIM) Utiliser des affiches constituées d'un matériel moins susceptible d'être volé (CRÉGIM) Établir une entente régionale de partage des frais liés à l'affichage et à son entretien pour le réseau prioritaire régional (CRÉGIM)
	Gestion des signalements, des bris, de problème de signalisation et des problématiques d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> Gestions des signalements des ponceaux problématiques (MFFP) Inspection des ponts (responsabilité des utilisateurs). / Fournir au BGA le tonnage et la date d'inspection des ponts afin d'augmenter leur prévisibilité. / Voir la possibilité de mettre l'information en direct sur internet. (MFFP) Créer un lieu pour le signalement des situations dangereuses (CRÉGIM) Mettre en place un centre de prévention et de gestion des bris (CRÉGIM) Alléger les processus pour le dégagement d'emprise (VHR et CRÉGIM)
	Assurer une surveillance en sentier VHR	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied une escouade régionale Quad et une stratégie d'intervention afin d'assurer une présence en sentier, assurer une veille sur la qualité des sentiers et afin de diminuer les comportements délinquants (VHR)
	Encadrer les activités VHR hors sentiers	<ul style="list-style-type: none"> Développer un outil d'aide à la décision afin d'encadrer les activités hors-pistes et les comportements délinquants (VHR)
Communication	Sensibilisation des utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des mécanismes de sécurité par type d'activité pratiqué (CRÉGIM) Réaliser des actions de sensibilisation (CRÉGIM) Développer des outils et/ou des activités de sensibilisation (CRÉGIM)

	Nomenclature des chemins	<ul style="list-style-type: none"> Réviser les noms et numéros de chemin (MFFP)
	Faciliter le cheminement des projets d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des représentants dans chaque ministère afin d'avoir des analyses d'avant-projet (VHR)
	Procédure de communication pour la fermeture temporaire de chemin	<ul style="list-style-type: none"> Procédure de communication pour fermeture temporaire de pont (MFFP)
	Portrait des activités régionales en terre publique (pour sensibilisation)	<ul style="list-style-type: none"> Faire un portrait des activités régionales en terre publique pour cibler la sensibilisation et intégrer les particularités régionales (CRÉGIM) Sondages et études diagnostiques sur les 3 segments de la clientèle VHR (VHR)

Minimiser les impacts de la voirie	<p>Développement d'outil d'aide à la décision pour la Fermeture de chemin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion et répertorier les barrières légales (voir avec routard) (MFFP) • Procédure de fermeture temporaire de chemin ; exemple : au printemps afin de préserver le chemin; (Article 42 LADTF) (MFFP) • Fermeture de chemins existants et planifiés : Identifier les critères permettant de déterminer les chemins pouvant faire l'objet d'une fermeture (MFFP) • Fermeture de chemins existants et nouveau chemin : Identifier la stratégie de fermeture selon les caractéristiques de chaque chemin à fermer (remise en production, mise en forme et arrimage avec les TSNC) et mettre à l'essai (MFFP) • Fermeture de nouveaux chemins : Déterminer les critères permettant d'identifier les chemins où la fermeture rapide est préférable à la réalisation de travaux sylvicoles, notamment dans l'aire de répartition du caribou et dans les secteurs sensibles pour la qualité de l'habitat aquatique (MFFP et TGIRT) • Déterminer les critères permettant d'établir le moment anticipé de la fermeture (MFFP) • Déterminer les critères permettant d'identifier les chemins existants pouvant faire l'objet d'une fermeture (TGIRT) • Déterminer les critères permettant d'identifier la stratégie de remise en production la plus avantageuse (TGIRT) • Déterminer les critères permettant de classer les chemins en fonction du bénéfice anticipé le plus important pour la réduction de la fragmentation du couvert forestier et le maintien ou l'amélioration de l'habitat aquatique (TGIRT) • Planifier le déploiement de chacune des étapes de fermeture : Identifier chacune des étapes, les responsables de chacune de ces étapes et établir les modalités de communication entre les responsables de chacun des responsables (TGIRT) • Mettre à jour les informations issues des travaux du Consortium en foresterie (TGIRT) • Mettre à profit les connaissances acquises à travers les bancs d'essai de fermeture de chemin et de remise en production réalisés en Gaspésie en 2017 et ailleurs dans la province (entre autres sur la Côte-Nord et dans le Parc de la Gaspésie), ainsi que les connaissances acquises lors de la fermeture de chemins hors banc d'essai en 2017 et 2018 (TGIRT)
------------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à l'essai différentes modalités de démantèlement de la mise en forme. (TGIRT) • Mettre à l'essai les interventions à effectuer pour favoriser la remise en production sous différentes conditions. (TGIRT) • Mettre à l'essai l'ensemencement et le reboisement de différentes espèces et densités de plants. (TGIRT) • Mettre à l'essai différentes approches permettant d'optimiser l'arrimage des travaux de démantèlement du chemin et les opérations de reboisement. (TGIRT) • Se doter d'un outil permettant d'identifier les chemins planifiés susceptibles de faire l'objet d'une fermeture et le moment de leur fermeture le cas échéant (TGIRT) • Déterminer les modalités de construction, de démantèlement et de remise en production de nouveaux chemins les plus adéquates dans les différents types de situations prévalant en Gaspésie et les coûts qui leur sont associés. (TGIRT)
Documenter et tester des alternatives de développements de la voirie	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'ouvrage amovible (MFFP) • Se doter d'un outil permettant d'identifier les sites de traversée de cours d'eau où des structures amovibles peuvent être installées (TGIRT) • Préciser l'arrimage entre les travaux de récolte et les travaux sylvicoles (TGIRT) • Se doter d'une flotte de traverses amovibles, accessibles dans la région (TGIRT) • Déterminer les modalités d'installation et de retrait de traverses amovibles dans différentes conditions, et les coûts associés à chaque étape. (TGIRT)